



Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

| | | | |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| Groupe de document : | 27-0728-9 | Numéro de la version : | 6.03 |
| Date de parution : | 2025/01/07 | Remplace la version datée de : | 2024/06/18 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

ADHÉSIF EN AÉROSOL POUR MOUSSES ET TISSUS 24, ORANGE 3M(MC)

Numéros d'identification de produit

62-4923-4920-4 62-4923-4921-2 62-4923-4925-3 62-4923-4930-3

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Utilisation prévue

Adhésif en aérosol

Utilisation spécifique

Pour utilisation industrielle.

Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

1.3 Détails du fournisseur

Compagnie: Compagnie 3M Canada
Division: Division des adhésifs et des rubans industriels
Adresse : 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1
Téléphone : (800) 364-3577
Site Web : www.3M.ca

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

SECTION 2 : identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Aérosol inflammable : Catégorie 1.

Gaz sous pression Gaz liquéfié.

Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 2B :

Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B.

Asphyciants simples

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 1.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1.

2.2. Éléments d'étiquette

Terme d'avertissement

Danger

Symboles :

Flamme | Bouteille de gaz | Point d'exclamation | Risque pour la santé |

Pictogrammes



Mentions de danger

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Provoque une irritation des yeux. Peut causer une irritation respiratoire. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut déplacer l'oxygène et causer une suffocation rapide.
Cause des dommages aux organes : système cardiovasculaire |

Une exposition prolongée ou répétée cause des dommages aux organes : système nerveux |

Mises en garde

Prévention :

Obtenir les directives spéciales avant d'utiliser. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Utiliser seulement le produit en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation.

Réponse:

EN CAS D'INHALATION: Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (consulter les remarques destinées au médecin sur cette étiquette).

Entreposage :

A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122F. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef.

Élimination :

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

Remarques destinées au médecin:

L'exposition peut augmenter l'irritabilité du myocarde. N'administrez pas de médicaments sympathomimétiques, sauf en cas d'absolue nécessité.

2.3. Autres risques

Aucun connu.

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient | Numéro CAS | % par poids | Nom Commun |
|-----------------------|--------------------|------------------------------|----------------------------|
| Oxyde de diméthyle | 115-10-6 | 15 - 40 Secret Fabrication * | Éther diméthylique |
| Acétate de méthyle | 79-20-9 | 15 - 40 Secret Fabrication * | Acétate de méthyle |
| Hexane | 110-54-3 | 10 - 30 Secret Fabrication * | Hexane |
| COMPOSANT INOFFENSIFS | Secret Fabrication | 15 - 30 | Ne s'applique pas |
| Isobutane | 75-28-5 | 5 - 10 Secret Fabrication * | Méthyl-2 propane |
| Propane | 74-98-6 | 5 - 10 Secret Fabrication * | Propane |
| Toluène | 108-88-3 | 0 - 0.99 | Pas de données disponibles |

COMPOSANT INOFFENSIFS est un matériau non dangereux assujéti au secret de fabrication, selon les critères du SIMDUT.

*La concentration réelle de cet ingrédient a été retenue comme un secret commercial.

SECTION 4 : Premiers soins**4.1. Description des premiers soins****Inhalation :**

Transporter la personne à l'air frais. Consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Irritant pour les voies respiratoires (toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrouement et douleurs au nez et à la gorge). Dépression du système nerveux central (maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, troubles de l'élocution, étourdissements et perte de conscience). Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails. Effets sur les organes cibles suite à une exposition prolongée ou répétée. Voir la section 11 pour plus de détails.

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

L'exposition au produit pourrait accroître l'irritabilité du myocarde. Ne pas administrer de médicaments sympathomimétiques, à moins qu'ils ne soient absolument nécessaires.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction appropriés**

Utilisez un agent d'extinction adapté au feu environnant.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Aucun déterminé

5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les récipients fermés exposés à la chaleur peuvent exploser.

Les sous-produits nocifs de décomposition

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|---------------------------------|----------------------|
| Aldéhydes | Durant la combustion |
| Hydrocarbures | Durant la combustion |
| Formaldéhyde | Durant la combustion |
| Méthane | Durant la combustion |
| Monoxyde de carbone | Durant la combustion |
| Bioxyde de carbone | Durant la combustion |
| Cétones | Durant la combustion |
| Vapeur toxique, gaz, particule. | Durant la combustion |

5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et des surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone. Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. MISE EN GARDE! Un moteur pourrait constituer une source d'inflammation et provoquer un incendie ou une explosion des gaz ou des vapeurs inflammables présents dans la zone du déversement. Consulter les autres sections de cette fiche signalétique pour plus de renseignements sur les dangers physiques ou pour la santé, la protection respiratoire, la ventilation ainsi que le matériel de protection individuelle.

6.2. Précautions pour l'environnement

Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si possible, sceller les récipients non étanches. Placer les récipients non étanches dans un endroit bien ventilé, préférablement sous une hotte d'évacuation fonctionnelle, ou, au besoin, à l'extérieur sur une surface imperméable jusqu'à ce que l'emballage approprié pour le récipient ou son contenu soit disponible. Confiner le déversement. Recouvrir le déversement avec une mousse extinctrice. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles en utilisant des outils ne provoquant pas d'étincelles. Placer dans un récipient métallique approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. Ne pas vaporiser à proximité des flammes ou des sources d'inflammation. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide

chromique, etc.). Utiliser du matériel de protection individuelle (gants, respirateurs et autres) au besoin.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122F. Entreposer à l'écart de la chaleur; Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des oxydants.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence | Type de limite | Mentions additionnelles |
|--------------------|------------|--------|-------------------------------|-----------------------------|
| Toluène | 108-88-3 | ACGIH | MPT:20PPM | |
| Hexane | 110-54-3 | ACGIH | MPT:50 ppm | Danger d'absorption cutanée |
| Oxyde de diméthyle | 115-10-6 | AIHA | MPT:1880 mg/m3(1000 ppm) | |
| Propane | 74-98-6 | ACGIH | Valeur limite non déterminée: | asphyxiants simples |
| Isobutane | 75-28-5 | ACGIH | STEL:1000 ppm | |
| Acétate de méthyle | 79-20-9 | ACGIH | MPT:200 ppm;STEL:250 ppm | |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie

Ne pas demeurer dans une zone où l'apport en oxygène peut être déficient. Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

8.2.2. équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.

Lunettes de protection ouvertes.

Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: polymère stratifié

Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Les cartouches de vapeur organiques peuvent avoir une courte durée de vie.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| État physique | Liquide |
| Aspect physique spécifique: | Aérosol |
| couleur | Orange |
| Odeur | Solvant doux |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données disponibles</i> |
| pH | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Point de fusion/Point de congélation | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Point d'ébullition | [Détails:Gaz comprimé]Ne s'applique pas |
| Point d'éclair : | -93,9 °C [Détails:Propulseur] |
| Vitesse d'évaporation : | 1,9 [Ref.Std:éther = 1] |
| Inflammabilité | Aérosol inflammable : Catégorie 1. |
| Limites d'explosivité (LIE) | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Limites d'explosivité (LSI) | <i>Pas de données disponibles</i> |
| pression de vapeur | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Densité de vapeur relative | 2,97 [Ref.Std:Air=1] |
| Densité | 0,73 - 0,77 g/ml |
| Densité relative | 0,73 - 0,77 [Ref.Std:Eau=1] |
| Hydrosolubilité | Néant |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Viscosité Cinématique | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Composés Organiques Volatils | 388 g/l [Méthode de test:Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD] [Détails:Composés Organiques Volatils] |
| Composés Organiques Volatils | 51,8 % [Méthode de test:calculé selon CARB title2] |
| Pourcentage de matières volatiles | 77 % en poids |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts) | 518 g/l [Méthode de test:Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD] |
| Masse moléculaire | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Teneur en solides: | 17,3 % |

| | |
|---------------------------------|--------------------------|
| Caractéristiques des particules | <i>Ne s'applique pas</i> |
|---------------------------------|--------------------------|

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

10.2 Stabilité chimique

Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Condition à éviter

Chaleur

10.5 matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
| Aucun connu. | |

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

Inhalation :

Asphixie simple: Les signes/symptômes peuvent inclure un rythme cardiaque accéléré, une respiration rapide, l'endormissement, des maux de tête, un manque de coordination, une altération du jugement, des nausées, des vomissements, de la léthargie, des crises et le coma, qui pourrait être mortel. Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau :

Irritation légère de la peau : Parmi les signes ou les symptômes, on retrouve : rougeurs localisées, enflure, démangeaisons et sécheresse.

En cas de contact avec les yeux :

Irritation modérée des yeux: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, et vision brouillé ou floue.

Ingestion :

Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Dépression du système nerveux central : Signes et symptômes probables : maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, temps de réaction lent, troubles de l'élocution, vertiges et perte de conscience. Une seule exposition au-delà des limites recommandées, peut causer : La sensibilisation cardiaque: les signes et les symptômes peuvent inclure un rythme cardiaque irrégulier (arythmie), malaise, douleur thoracique, et peut être fatale.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Neuropathie périphérique: Les signes/symptômes peuvent inclure un fourmillement ou un engourdissement des extrémités, de l'incoordination, de la faiblesse au niveau des mains et des pieds, des tremblements et l'atrophie musculaire.

Toxicité pour la reproduction / le développement:

Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer des anomalies congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|-----------------------|--------------------------------|----------------|---|
| Produit général | Inhalation - Vapeur(4 h) | | Pas de données disponibles. Calculé ETA>50 mg/l |
| Produit général | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Acétate de méthyle | Dermale | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Acétate de méthyle | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 > 49 mg/l |
| Acétate de méthyle | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Hexane | Dermale | Lapin | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Hexane | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 170 mg/l |
| Hexane | Ingestion | Rat | LD50 > 28 700 mg/kg |
| Oxyde de diméthyle | Inhalation-Gaz (4 heures) | Rat | LC50 164 000 ppm |
| Isobutane | Inhalation-Gaz (4 heures) | Rat | LC50 276 000 ppm |
| Propane | Inhalation-Gaz (4 heures) | Rat | LC50 > 200 000 ppm |
| COMPOSANT INOFFENSIFS | Dermale | Pas disponible | LD50 > 2 000 mg/kg |
| COMPOSANT INOFFENSIFS | Ingestion | Pas disponible | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Toluène | Dermale | Rat | LD50 12 000 mg/kg |
| Toluène | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 30 mg/l |
| Toluène | Ingestion | Rat | LD50 5 550 mg/kg |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

Corrosion/irritation cutanée

| Nom | Espèces | Valeur |
|-----|---------|--------|
| | | |

| | | |
|-----------------------|------------------------|---------------------------------|
| Acétate de méthyle | Lapin | Aucune irritation significative |
| Hexane | Homme et animal | irritant légère |
| Isobutane | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Propane | Lapin | Irritation minimale. |
| COMPOSANT INOFFENSIFS | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Toluène | Lapin | Irritant |

Blessures graves aux yeux/Irritation

| Nom | Espèces | Valeur |
|-----------------------|------------------------|---------------------------------|
| Acétate de méthyle | Lapin | Irritant modéré |
| Hexane | Lapin | irritant légère |
| Isobutane | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Propane | Lapin | irritant légère |
| COMPOSANT INOFFENSIFS | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Toluène | Lapin | Irritant modéré |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Espèces | Valeur |
|-----------------------|---------------|---------------|
| Acétate de méthyle | Humain | Non classifié |
| Hexane | Humain | Non classifié |
| COMPOSANT INOFFENSIFS | | Non classifié |
| Toluène | Cochon d'Inde | Non classifié |

Sensibilisation respiratoire

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité des cellules germinales

| Nom | Voie | Valeur |
|--------------------|----------|--------------------|
| Acétate de méthyle | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Acétate de méthyle | In vivo | N'est pas mutagène |
| Hexane | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Hexane | In vivo | N'est pas mutagène |
| Oxyde de diméthyle | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Oxyde de diméthyle | In vivo | N'est pas mutagène |
| Isobutane | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Propane | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Toluène | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Toluène | In vivo | N'est pas mutagène |

Cancérogénicité :

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|--------------------|------------|---------|---|
| Hexane | Dermale | Mouris | Non-cancérogène |
| Hexane | Inhalation | Mouris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Oxyde de diméthyle | Inhalation | Rat | Non-cancérogène |
| Toluène | Dermale | Mouris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Toluène | Ingestion | Rat | Certaines données positives existent, mais ces |

| | | | |
|---------|------------|--------|---|
| | | | données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Toluène | Inhalation | Mouris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Effets toxiques sur la reproduction

Effets sur la reproduction et/ou le développement

| Nom | Voie | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|--------------------|------------|---|---------|--|-----------------------------|
| Hexane | Ingestion | Non classifié pour la développement | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 2 200 mg/kg/jour | pendant l'organogénèse |
| Hexane | Inhalation | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,7 mg/l | pendant la grossesse |
| Hexane | Ingestion | Toxique pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 140 mg/kg/jour | 90 jours |
| Hexane | Inhalation | Toxique pour la reproduction masculine | Rat | LOAEL 3,52 mg/l | 28 jours |
| Oxyde de diméthyle | Inhalation | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 40 000 ppm | pendant l'organogénèse |
| Toluène | Inhalation | Non classifié pour la reproduction des femelles | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Toluène | Inhalation | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 2,3 mg/l | 1 génération |
| Toluène | Ingestion | Toxique pour le développement | Rat | LOAEL 520 mg/kg/jour | pendant la grossesse |
| Toluène | Inhalation | Toxique pour le développement | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | empoisonnement et / ou abus |

Organe(s) cible(s)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|--------------------|------------|---------------------------------------|---------------------------------------|-----------------|--|--------------------|
| Acétate de méthyle | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Homme et animal | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Acétate de méthyle | Inhalation | irritation respiratoires | Peut irriter les voies respiratoires. | Homme et animal | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Acétate de méthyle | Inhalation | Cécité. | Non classifié | | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Acétate de méthyle | Ingestion | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Hexane | Inhalation | dépression du | Peut provoquer somnolence ou | Humain | Niveau sans | pas disponible |

| | | | | | | |
|--------------------|------------|---------------------------------------|---|----------------------------|--|-----------------------------|
| | | système nerveux central | vertiges | | effet nocif observé Pas disponible | |
| Hexane | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Lapin | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | 8 heures |
| Hexane | Inhalation | système respiratoire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 24,6 mg/l | 8 heures |
| Oxyde de diméthyle | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Rat | LOAEL 10 000 ppm | 30 minutes |
| Oxyde de diméthyle | Inhalation | sensibilisation cardiaque | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Chien | Niveau sans effet nocif observé 100 000 ppm | 5 minutes |
| Isobutane | Inhalation | sensibilisation cardiaque | Risque avéré d'effets graves pour les organes. | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Isobutane | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Homme et animal | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Isobutane | Inhalation | irritation respiratoires | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Propane | Inhalation | sensibilisation cardiaque | Risque avéré d'effets graves pour les organes. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Propane | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Propane | Inhalation | irritation respiratoires | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Toluène | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Toluène | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Toluène | Inhalation | système immunitaire | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 0,004 mg/l | 3 heures |
| Toluène | Ingestion | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | empoisonnement et / ou abus |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|--------------------|------------|----------------------|---|---------|--|--------------------|
| Acétate de méthyle | Inhalation | système respiratoire | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1,1 mg/l | 28 jours |
| Acétate de méthyle | Inhalation | Système endocrinien | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif | 28 jours |

ADHÉSIF EN AÉROSOL POUR MOUSSES ET TISSUS 24, ORANGE 3M(MC)

| | | | | | | |
|--------------------|------------|---|---|--------|---|-----------------------------|
| | | système vasculaire foie système immunitaire rénale et / ou de la vessie | | | observé 6,1 mg/l | |
| Hexane | Inhalation | le système nerveux périphérique | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Hexane | Inhalation | système respiratoire | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Mouris | LOAEL 1,76 mg/l | 13 semaines |
| Hexane | Inhalation | foie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | 6 mois |
| Hexane | Inhalation | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | LOAEL 1,76 mg/l | 6 mois |
| Hexane | Inhalation | système vasculaire | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 35,2 mg/l | 13 semaines |
| Hexane | Inhalation | système auditif système immunitaire yeux | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Hexane | Inhalation | cœur la peau Système endocrinien | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1,76 mg/l | 6 mois |
| Hexane | Ingestion | le système nerveux périphérique | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 140 mg/kg/day | 90 jours |
| Hexane | Ingestion | Système endocrinien système vasculaire foie système immunitaire rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | 13 semaines |
| Oxyde de diméthyle | Inhalation | système vasculaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 25 000 ppm | 2 années |
| Oxyde de diméthyle | Inhalation | foie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 20 000 ppm | 30 semaines |
| Isobutane | Inhalation | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 4 500 ppm | 13 semaines |
| Toluène | Inhalation | système auditif Système nerveux yeux système olfactif | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | empoisonnement et / ou abus |
| Toluène | Inhalation | système respiratoire | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | LOAEL 2,3 mg/l | 15 mois |
| Toluène | Inhalation | cœur foie rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 11,3 mg/l | 15 semaines |
| Toluène | Inhalation | Système endocrinien | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1,1 mg/l | 4 semaines |

| | | | | | | |
|---------|------------|---|---|----------------------------|---|----------------------------|
| Toluène | Inhalation | système immunitaire | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | 20 jours |
| Toluène | Inhalation | des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 1,1 mg/l | 8 semaines |
| Toluène | Inhalation | système vasculaire système vasculaire | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Toluène | Inhalation | tube digestif | Non classifié | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 11,3 mg/l | 15 semaines |
| Toluène | Ingestion | Système nerveux | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | Niveau sans effet nocif observé 625 mg/kg/day | 13 semaines |
| Toluène | Ingestion | cœur | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 2 500 mg/kg/day | 13 semaines |
| Toluène | Ingestion | foie rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 2 500 mg/kg/day | 13 semaines |
| Toluène | Ingestion | système vasculaire | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/day | 14 jours |
| Toluène | Ingestion | Système endocrinien | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 105 mg/kg/day | 28 jours |
| Toluène | Ingestion | système immunitaire | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 105 mg/kg/day | 4 semaines |

Risque d'aspiration

| Nom | Valeur |
|---------|---------------------|
| Hexane | danger d'aspiration |
| Toluène | danger d'aspiration |

Veillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Incinérer dans un d'incinérateur de déchets autorisé. L'établissement doit être capable de manipuler les produits en aérosol. Une autre solution d'élimination consiste à utiliser une usine d'élimination des déchets autorisée acceptable. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques,

mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut des inventaires

Contactez 3M pour plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Korean Toxic Chemical Control Law (loi coréenne de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composés de ce matériau sont conformes aux dispositions du NICNAS (National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme) de l'Australie. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Japon Toxic Chemical Control Law (loi Japon de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Philippines RA 6969 exigences. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives aux avis sur les produits chimiques de la CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composés de ce produit sont conformes aux on sur les produitexigences de notificatis chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

SECTION 16 : Autres renseignements

Classement des risques par la NFPA

Santé: 2 **Inflammabilité:** 4 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun

Code d'entreposage des produits en aérosol : 3

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

| | | | |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| Groupe de document : | 27-0728-9 | Numéro de la version : | 6.03 |
| Date de parution : | 2025/01/07 | Remplace la version datée de : | 2024/06/18 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES

DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca